

Code de Conduite pour Réunions et Conférences

1. Objectif et Contexte

Le Réseau Canadien de la Glycomique, « GlycoNet », s'engage à fournir un environnement sûr et productif qui favorise l'égalité de traitement pour tous les participants, l'échange d'idées scientifiques, le réseautage et qui est exempt de harcèlement et de discrimination.

Ce code de conduite s'applique à toutes les réunions et conférences de GlycoNet, qu'elles se tiennent dans des lieux publics ou privés. Tous les participants, y compris les chercheurs, les partenaires, les stagiaires, les conférenciers, les exposants, la direction, le personnel, le Conseil d'administration de GlycoNet, les membres des comités de GlycoNet, les fournisseurs de services, les consultants, les bénévoles et autres (ci-après dénommés en tant que « participant(s) ») sont tenus de respecter ce code de conduite.

Si un(e) participant(e) a des questions ou des préoccupations concernant cette politique ou d'autres questions d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), il (elle) est invité(e) à envoyer un courriel au Comité pour l'EDI de GlycoNet à edi@glyconet.ca.

2. Harcèlement et Sécurité

GlycoNet s'engage à fournir un environnement sûr, hospitalier et productif à tous les participants, quels que soient leur origine ethnique, leur religion, leur handicap, leur apparence physique, leur sexe, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. GlycoNet interdit toute conduite intimidante, menaçante ou harcelante de quelque sorte que ce soit.

Le harcèlement comprend des gestes offensants ou des commentaires verbaux liés à l'ethnicité, à la religion, au handicap, à l'apparence physique, au sexe ou à l'orientation sexuelle dans les espaces publics, ainsi que l'intimidation délibérée, le harcèlement, le fait de suivre une personne, la photographie ou l'enregistrement harcelant, l'interruption prolongée des discussions ou d'autres événements, le contact physique inapproprié et l'attention indésirable. Les participants invités à cesser tout comportement de harcèlement doivent s'y conformer immédiatement.

Si un participant adopte un comportement de harcèlement, GlycoNet peut prendre toute mesure jugée appropriée, allant d'un avertissement à l'expulsion de l'événement et l'interdiction d'assister à des événements futurs. Le personnel de GlycoNet travaillera avec la sécurité du site et/ou les forces de l'ordre locales, et aidera ceux qui ont été victimes de harcèlement, pour permettre aux participants de se sentir en sécurité pendant toute la durée de l'événement. La présence des participants est appréciée et GlycoNet s'engage à rendre l'expérience de chaque individu aussi productive et professionnellement stimulante que possible.

3. Comportement Attendu

Les participants sont censés :

- Communiquer ouvertement dans le respect et la considération des autres, en valorisant la diversité des points de vue et des opinions.
- Être prévenants, respectueux et collaboratif.
- Respecter les normes d'intégrité scientifique et d'éthique professionnelle.
- Éviter les attaques personnelles dirigées contre les participants.

- S'abstenir de faire des déclarations fausses ou trompeuses ou de s'engager dans des activités qui pourraient être considérées comme offensantes ou diffamatoires pour les participants ou l'organisation de l'événement.
- Être conscients de l'étiquette de la réunion/conférence concernant l'horaire et les directives des organisateurs de la réunion.
- Alerter le personnel de GlycoNet si une situation dangereuse (c'est-à-dire un danger physique imminent) survient et/ou si quelqu'un est en détresse.
- Respecter les règles et politiques du site.
- Signaler toute préoccupation concernant l'événement, les participants ou les comportements directement au personnel de GlycoNet.

4. Comportement Inacceptable

Les comportements inacceptables incluent :

- Harcèlement, intimidation ou discrimination sous quelque forme que ce soit.
- Violence et menaces de violence.
- Abus physique ou verbal de tout participant.
- Utilisation des médias sociaux ou grand public pour cibler les actions individuelles des participants d'une manière qui pourrait nuire à leur vie privée et/ou à leur réputation.
- Photographie ou enregistrement inapproprié(e) (c'est-à-dire de la présentation du participant (orale ou écrite) sans autorisation explicite).
- Commentaires désobligeants liés au sexe, à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la maladie mentale, à la neuro(a) typicité, à l'apparence physique, à la taille, à la race, à la religion ou au statut socio-économique.
- Images ou comportements sexuels gratuits ou hors sujet dans des espaces où ils ne sont pas appropriés.
- Erreur délibérée sur le genre, comme ne pas utiliser les pronoms préférés d'une personne.
- Contact physique simulé (par exemple, messages textuels décrivant un contact physique) sans consentement affirmatif.
- Attention sexuelle indésirable. Cela inclut les commentaires ou blagues sexualisés, les avances sexuelles inappropriées et importunes.
- Intimidation délibérée, harcèlement ou suivre une personne (en ligne ou en personne).
- Perturbation soutenue des événements, y compris les discussions et les présentations.
- Abus de pouvoir.
- Défendre ou encourager l'un des comportements ci-dessus.

5. Suivi

Toute personne qui subit ou est témoin d'un comportement qui constitue une menace immédiate ou grave pour la sécurité publique est invitée à contacter le 911 et/ou à contacter la sécurité du site, selon le cas.

Si un participant se sent victime de harcèlement ou d'un comportement inacceptable, ou qu'il a été témoin de tel comportement, il doit immédiatement avertir un membre du personnel de GlycoNet, soit en personne, soit par courriel à edi@glyconet.ca. Toutes les plaintes seront traitées rapidement et avec sérieux. Les questions fréquemment posées ainsi qu'un formulaire pour signaler une conduite inacceptable se trouvent dans les annexes A et B.

Tous les rapports sont gardés confidentiels dans la mesure du possible. GlycoNet fera de son mieux pour enquêter sur les plaintes de manière équitable, discrète et complète et fera tous les efforts raisonnables pour mener une enquête rapide. Les résultats de l'enquête seront généralement partagés avec la personne signalant le problème et la ou les personnes accusées d'avoir enfreint la Politique. Les participants demandant l'anonymat seront respectés, bien que GlycoNet se réserve le droit d'informer les forces de l'ordre appropriées, si les allégations sont suffisamment graves pour justifier un tel avis. La capacité d'enquêter et/ou de traiter les rapports anonymes peut

être limitée ou autrement affectée par la nécessité d'équilibrer les préoccupations concernant la confidentialité et l'équité pour toutes les personnes concernées.

6. Conséquences

Si un comportement inacceptable est signalé, les conséquences suivantes peuvent survenir :

- Tout participant à qui l'on demande d'arrêter un comportement inacceptable doit s'y conformer immédiatement.
- Le personnel de GlycoNet ou la sécurité du site peuvent prendre toute mesure jugée nécessaire et appropriée, y compris le retrait immédiat de l'événement sans avertissement ni remboursement.
- GlycoNet se réserve le droit d'interdire la participation à toute réunion future.

7. Historique

Cette politique de code de conduite pour les réunions et conférences a été :

- Examinée et recommandée pour approbation par le Comité de gestion de la recherche le 25 mars 2019.
- Approuvée par le Comité exécutif le 15 avril 2019.
- Transférée sous la responsabilité du Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion le 18 janvier 2021.
- Révisée, examinée et recommandée pour approbation par le Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion le 18 janvier 2021.
- Révisée et approuvée par le Conseil d'administration le 22 mars 2021.

Annexe A – Questions Fréquemment Posées

Qui peut signaler un problème?

Toute personne qui a été directement affecté et/ou a été témoin d'une violation du Code de conduite lors d'une réunion ou d'une conférence de GlycoNet peut signaler un problème.

Quel type de problème faut-il signaler?

Tout comportement ou type de comportement qui enfreint le code de conduite de GlycoNet doit être signalé. Si un participant pense que le comportement de quelqu'un est dangereux ou nuisible pour lui-même ou pour les autres, si le comportement de quelqu'un fait qu'un participant ne se sent pas en sécurité ou très mal à l'aise, ou si quelqu'un empêche activement les participants de profiter et/ou de participer pleinement à une réunion ou une conférence, il est fortement recommandé de le signaler à un membre du personnel de GlycoNet.

Qui peut être dénoncé(e) pour mauvaise conduite?

Toute personne dont le comportement vous préoccupe. GlycoNet accordera la même considération à tous les signalements et le traitement de ces signalements ne sera pas influencé par des facteurs tels que le statut social, la position ou le rôle de toute personne impliquée dans la situation.

Quand puis-je signaler un problème?

Un rapport peut être soumis à tout moment, mais il est recommandé de le faire le plus tôt possible pendant ou après un incident. Les signalements seront pris au sérieux et traités de manière appropriée, quel que soit le moment où ils sont effectués. Les rapports peuvent être soumis à edi@glyconet.ca.

Annexe B – Formulaire de Signalement d'une Conduite Inacceptable

Attention : _____ Date : _____

De : _____ Téléphone : _____

E-mail: _____

Je souhaite rester anonyme.

Remarque : Nous respecterons votre demande d'anonymat, cependant, veuillez envisager de fournir des informations de contact afin que nous puissions vous contacter si nécessaire.

Nom(s) (ou informations d'identification) du/des participant(s) signalé(s) : _____

Nom(s) et coordonnées des témoins, le cas échéant : _____

Remarque : Les témoins peuvent être invités à soumettre un rapport écrit sur l'incident ou les incidents, mais ils ne seront pas tenus de discuter de leur rapport avec le(s) contrevenant(s).

Lieu de l'incident : _____

Heure(s) et date(s) de l'incident : _____

Type(s) de comportement inacceptable impliqué : _____

Harcèlement, intimidation ou discrimination

Violence ou menaces de violence

Utilisation irrespectueuse des médias

Perturbation/obstruction de toute activité de réunion

Harcèlement physique, verbal ou cyber-harcèlement

Attention sexuelle indésirable ou avances sexuelles inappropriées et importunes

Aider ou encourager les autres à adopter un comportement inacceptable

Autre comportement inacceptable : _____

